

Propositions subordonnées infinitives et participiales



Observons bien !

- *Nous entendons les cloches sonner.*
- *Les cloches étant lointaines, nous ne les entendons pas.*



La règle ...

- Les **propositions infinitives et participiales** sont des subordonnées qui ne sont pas introduites par un mot subordonnant.
- Leur « noyau verbal » est conjugué à un **mode impersonnel** (pas de pronom personnel) et leur **sujet** est **obligatoirement différent de celui de la principale**.

Les propositions subordonnées infinitives.

- Son verbe est conjugué à l'**infinitif** présent.

Nous entendons les cloches sonner. (infinitif)

REMARQUE Le sujet n'est pas toujours là : *Nous entendons sonner.*

- Elle a la fonction de **complément d'objet** d'un verbe de perception (*voir, écouter, entendre, sentir*, etc.). Elle fait donc partie des propositions complétives.

Les propositions subordonnées participiales.

- Son verbe est conjugué au **participe présent ou passé**.

Les cloches étant (participe présent) *lointaines, nous ne les entendons pas.*

Les cloches ayant sonné (participe passé), *il doit être midi.*

- La proposition participiale est séparée de la principale par une virgule. Elle a la fonction de **complément circonstanciel** de cause ou de temps.